

Pour une année 2014 riche en avancées pour l'école et ses personnels

L'année passée, la réforme des rythmes scolaires et ses conséquences sur les conditions d'apprentissage et d'enseignement auront marqué la vie des écoles parisiennes et cela n'est malheureusement pas fini. Le SNUipp-FSU avec les autres organisations syndicales de la Ville et de l'Education Nationale, les collectifs de parents d'élèves appelle donc à continuer la mobilisation en organisant des réunions dans les écoles, en accrochant des banderoles au fronton des écoles et en manifestant ensemble le samedi 18 janvier. Une nouvelle fois, il s'agira non pas de revendiquer le statu quo en la matière, mais bien de porter l'exigence d'une réforme conciliant les intérêts des élèves comme ceux de l'ensemble des personnels des écoles. Le SNUipp-FSU continuera également de porter la voix des personnels auprès de l'académie et de la Ville dans les différentes instances.

Ce début d'année sera marqué par de nouvelles annonces concernant l'éducation prioritaire et bien-sûr les opérations de carte scolaire. Le Ministère a octroyé dix postes aux écoles parisiennes. Si nous en avons fini avec les suppressions massives de postes, ces quelques postes sont insuffisants pour les compenser et pour transformer réellement l'école à Paris. Les besoins sont importants, ne serait-ce qu'au regard des difficultés de remplacement que rencontrent les écoles en ce début d'année et de l'absence de formation continue.

Cette année, les enseignant-es parisiennes pourront bien-sûr compter sur la mobilisation de l'équipe du SNUipp-FSU Paris pour faire avancer l'école et accompagner les personnels dans leur vie professionnelle. Toute l'équipe souhaite à l'ensemble des collègues une bonne et heureuse année riche en bonheurs personnels et professionnels.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

Sommaire

- p. 2** Charte pour l'école
- p. 3** Actions « rythmes »
- p. 4** Comité de suivi «rythmes»
- p. 5** Carte scolaire
- p. 6** Agenda
- p. 7** Carrière

Réunion d'info syndicale «chantiers métiers et carte scolaire»

Mardi 21 janvier de 16h à 19h

Rythmes scolaires : comité de suivi du 9 janvier 2014



Le troisième réunion du comité de suivi municipal des rythmes scolaires s'est tenu le 9 janvier. Il réunit les représentants de la Ville, de l'académie, les représentants des différents personnels et des parents d'élèves.

Le «cabinet d'évaluation indépendant» chargé d'évaluer la mise en place de la réforme a présenté un premier rapport d'étape.

Peu d'informations et de remarques de leur part, mis à part qu'il était indispensable de créer des outils d'évaluations objectifs ...

Le SNUipp-FSU a acté et relativisé les dif-

férents aménagements mis en place par la Ville concernant le ménage ou la sécurité.

Le SNUipp-FSU a une fois de plus dénoncé les conséquences de la mise en place de la réforme sur le temps scolaire et a rappelé que l'école et le temps scolaire devait être le pivot de la journée de l'élève.

Le SNUipp-FSU invite les personnels à remplir l'enquête rapide pour pouvoir disposer d'un point d'étape complet sur les améliorations ou dégradations constatées depuis l'enquête de septembre.

Prêt du matériel scolaire : audience SNUipp-FSU/Dasco le 18 décembre

Suite à l'envoi dans certaines circonscriptions d'un document intitulé « protocole de mutualisation du matériel scolaire » émanant de la DASCO (en PJ), le SNUipp-FSU avait interpellé Mme Matthieu, directrice de la DASCO et demandé à être reçu pour remettre à plat cette question.

Tout d'abord, sur la méthode : le SNUipp-FSU a rappelé qu'une nouvelle fois, la Ville prend une décision de manière unilatérale sans consulter les représentant-es des enseignant-es sur un sujet qui concerne l'école. En effet, lors d'une audience avec le SNUipp-FSU au mois d'octobre, Mme Matthieu avait évoqué des discussions en cours avec les syndicats de la Ville sur la question de l'utilisation du matériel utilisé pour l'enseignement artistique et l'enseignement musical. S'il est légitime que les représentants des PVP notamment soient consultés, le SNUipp-FSU avait demandé

à être également consulté sur cette question, Mme Matthieu avait alors accepté. Au final, aucune consultation du SNUipp-FSU et envoi d'un courrier aux écoles.

Mme Matthieu a indiqué que ce document n'avait pas vocation à être diffusé aux écoles, mais avait été envoyé aux PVP relais dans les CAS.

Sur le fond, une nouvelle fois, le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que la Ville entretenait le flou et à dessein. Comme l'indique le titre du courrier envoyé aux écoles, il s'agit de « matériel scolaire ». Le SNUipp-FSU a rappelé que le matériel financé par la Ville l'est à des fins scolaires. En école élémentaire, le SNUipp-FSU rappelle qu'il est utilisé par les PVP, mais aussi par les enseignant-es de l'Education Nationale.

Le SNUipp-FSU n'est pas opposé par principe au « prêt » du matériel évoqué

pour d'autres activités, mais il n'y a aucune obligation pour les conseils des maîtres à le faire. Par conséquent, le SNUipp-FSU considère qu'il est de leur libre choix d'accepter ou non le « prêt » de ce matériel et de définir le champ du matériel concerné. Le conseil des maîtres que le directeur-trice préside est seul décisionnaire. Il n'est absolument pas de la compétence du chef de CAS de trancher en cas de conflit.

Le SNUipp-FSU a enfin réaffirmé qu'un certain nombre d'école rencontraient des difficultés du point de vue du matériel qui avait tendance à disparaître ou à être dégradé.

La DASCO a semble-t-il entendu les remarques des représentants du SNUipp-FSU et va travailler à la modification du document. Un autre rendez-vous aura lieu avant finalisation de celui-ci.

Pont de l'ascension

Contrairement à ce qui se faisait les années passées, l'académie ne fera pas le Pont de l'Ascension.

ISAE pour tous les PE !

Une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) a été créée pour reconnaître une partie du « travail invisible » des enseignants des écoles (suivi, évaluation des élèves, concertation et travail en équipe, relation aux familles ...)

Aujourd'hui, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais, ainsi que les CPC et les enseignants référents sont exclus du bénéfice de cette mesure alors qu'ils assument les mêmes missions que tous les autres PE. C'est injuste et inacceptable. Le SNUipp-FSU lance une campagne de pétition pour demander au ministre de l'Éducation nationale que l'ISAE soit versée à tous les enseignants des écoles.

La mobilisation continue

Après les différentes mobilisations dont les grèves du 14 novembre et du 5 décembre, le rectorat et la Mairie maintiennent le dispositif d'ARE. L'application de la réforme des rythmes scolaires s'appuyant sur le projet éducatif territorial a, comme nous avons pu le constater, des impacts dévastateurs sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves, sur les modalités d'accueil des enfants dans le péri et l'extra-scolaire ainsi que sur les statuts et les conditions de travail des personnels enseignants et municipaux.

Lors de la rencontre de l'intersyndicale avec le Maire de Paris et avec les syndicats des personnels de la Ville, le ton a nettement changé. Il n'est plus question de prétendre que la mise en place de la réforme se fait dans les meilleures conditions pour l'ensemble des petits parisiens. Cependant, aucune proposition concrète n'a pour le moment été faite par la Ville. Le Rectorat quant à lui demeure silencieux et laisse seuls les collègues gérer cette situation.

Le contexte a changé, la mobilisation dénonçant la réforme des rythmes sco-

laires s'est élargie au niveau national. Plus que jamais, les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action et Supap-FSU, FO Ville de Paris, Sud-CT, le collectif de parents d'élèves « Prenons le temps pour nos enfants » exigent que cela cesse ! Nous exigeons donc l'arrêt du dispositif actuel et continuons d'exiger l'abrogation du décret du 24 janvier 2013.

Nous revendiquons, par ailleurs, que les conditions d'exercice de notre travail soient concrètement améliorées. Nous revendiquons la création de postes nécessaires pour permettre de rétablir les postes de Rased et de remplaçants, de baisser les effectifs et d'assurer la formation initiale et continue des enseignants. Nous attendons également des programmes repensés et allégés. Nous demandons que la Ville de Paris inscrive à son budget l'emploi de personnels titulaires correspondant à toutes les fonctions assurées actuellement par des personnels précaires qui pour un grand nombre d'entre eux ne sont toujours pas payés.

Après la journée du 5 décembre, la mobi-

lisation nationale doit s'amplifier et la mobilisation parisienne doit continuer ! **Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action et Supap-FSU, FO Ville de Paris, Sud-CT, le collectif de parents d'élèves « Prenons le temps pour nos enfants » et l'AG de grévistes du 5 décembre appellent les enseignant-es et les personnels municipaux des écoles à continuer la mobilisation** afin d'obtenir satisfaction de nos revendications d'arrêt de l'ARE, d'abrogation du décret et d'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, ils appellent les écoles à :

- Une **manifestation rassemblant les enseignant-es, les agents de la Ville et les parents d'élèves le samedi 18 janvier.**
- Accrocher des **banderoles** au fronton des écoles le jeudi 9 janvier à 8h pour afficher nos revendications.
- Multiplier les **réunions** entre les enseignants, les agents de la Ville et les parents d'élèves dans les écoles et au niveau des arrondissements.

Réunion dans les arrondissements

L'application de la réforme des rythmes scolaires s'appuyant sur le projet éducatif territorial a, comme nous avons pu le constater, des impacts dévastateurs sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves, sur les modalités d'accueil des enfants dans le péri et l'extra-scolaire ainsi que sur les statuts et les conditions de travail des personnels enseignants et municipaux.

Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education, CNT-Ste, CGT Educ'Action et Supap-FSU, FO Ville de Paris, Sud-CT exigent que cela cesse et appellent à la mobilisation dès la rentrée de janvier.

19ème : Dans le cadre de l'appel intersyndical, le SNUipp-FSU, le Supap-FSU et le collectif de parents « Prenons le temps pour nos enfants » invitent les parents d'élèves, les enseignant-es et les agents de la Ville à débattre ensemble de la situation dans les écoles du 19ème arrondissement **le jeudi 16 janvier à 19h à l'école élémentaire B, 119 avenue Simon Bolivar. Cette réunion est ouverte à tous.**

20ème : Le SNUipp-FSU et le Supap-FSU invitent les enseignant-es et les agents de la Ville à débattre ensemble de la situation dans les écoles du 20ème arrondissement **le lundi 13 janvier à 12h à l'école élémentaire, rue de Amandiers.** Cette réunion est ouverte à tous et toutes.

Écriture d'une « charte » pour l'école à Paris : des clarifications indispensables

A travers des initiatives croisées, la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (Dasco) et l'académie ont proposé l'écriture de textes ayant pour but de clarifier le fonctionnement de l'école, du temps scolaire et du temps péri-scolaire.

La « charte » lunaire de la Dasco

Le 9 décembre, la Dasco a réuni un groupe de travail rassemblant les services de la Ville, les représentant-es des enseignant-es, des agents de la Ville et des parents d'élèves. Ce groupe de travail devait travailler sur un texte intitulé « charte pour l'école » décrivant le contenu des temps scolaires et péri-scolaires, ainsi que les rôles des divers intervenants y participant. *Le SNUipp-FSU s'est d'abord insurgé contre la méthode de la Ville qui a pris l'habitude de s'ingérer dans les affaires de l'Education Nationale* sans même convier les représentants de l'académie. Ce texte était d'ailleurs truffé d'erreurs et de non-sens et se permettait d'édicter des règles de conduite aux enseignants.

Après discussion, il est apparu que ce texte avait vocation à être un livret d'accueil à destination des parents d'élèves. Le SNUipp-FSU a alors indiqué qu'il était d'accord avec le principe si ce modèle pouvait être modifié par les écoles en fonction de leurs réalités locales et a demandé à ce qu'un groupe de travail soit réuni en la présence de représentant-es de l'Education Nationale.

Le SNUipp-FSU a décidé de quitter la séance après une heure d'échanges sur la méthode dans l'attente de la réunion d'un groupe de travail commun.

La tentative de reprise en main de

l'académie

L'académie sort enfin de son silence et de son inaction sur la question des rythmes scolaires. Elle a réuni un groupe de travail avec les représentants des enseignants le 8 janvier. L'objectif est de proposer l'écriture d'un document de référence servant de cadrage pour rappeler certaines règles de fonctionnement au sein des écoles. Le DASEN propose quatre points à traiter : les relations entre personnel de l'Education Nationale et Ville de Paris dont les responsabilités respectives du directeur d'école et du REV ; la sécurité ; le fonctionnement des ateliers ARE ; l'utilisation des locaux et du matériel.

Le SNUipp-FSU a tout d'abord indiqué qu'il se félicitait de cette initiative de clarification qu'il réclamait depuis la rentrée. En revanche, ses représentants se sont fermement opposés à un document ayant une quelconque forme contractuelle co-signée par le directeur et le REV, ce qui était la volonté initiale du DASEN. Pour le SNUipp-FSU, les règles de fonctionnement de l'école s'imposent à tous, il n'est ni question de charte, ni question de contrat. Un règlement intérieur de l'école existe d'ailleurs déjà.

Le SNUipp-FSU a rappelé que les temps scolaires et péri-scolaires n'ont pas le même statut et que ce sont précisément les ingérences de la Ville dans le fonctionnement même de l'Education natio-

nale qui sont le point d'orgue des problèmes actuels. *Le temps scolaire est premier, si pour le SNUipp-FSU le temps périscolaire doit être articulé au temps scolaire, il n'en reste pas moins un complément.*

Le DASEN a pris acte de ce refus tout en indiquant que ce document devait être « lisible et visible » par la Ville et notamment par les CAS et les REV. Il tient également à ce qu'il puisse être décliné à la marge, école par école, pour tenir compte des particularités locales. Il n'est pas opposé à ce que l'année prochaine il puisse être intégré d'une manière ou d'une autre dans le règlement intérieur de chaque école.

Après ces premiers échanges, l'académie devrait de nouveau réunir un groupe de travail d'ici trois semaines.

Plus largement, lors de ces deux réunions, le SNUipp-FSU a indiqué que la création de ces deux documents ayant des objectifs distincts n'allait pas résoudre les difficultés rencontrées actuellement par les écoles, notamment l'application de règles communes et l'articulation sans confusion entre scolaire et périscolaire, difficultés auxquelles la Ville pas plus que l'académie n'apportait de réponse concrète pour le moment. *C'est bien l'ensemble du système actuel d'ARE qui est à revoir.*

Laïcité et sorties scolaires : la laïcité doit favoriser la participation de toutes les familles

Le Conseil d'Etat vient de rendre un avis sur les accompagnateurs des sorties scolaires. Très clairement, il est rappelé que les parents d'élèves quand ils sont collaborateurs du service public d'Education nationale ne sont pas soumis aux règles strictes des agents de ce service public. L'essentiel des situations conflictuelles a été réglée par la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école. La circulaire de Luc Châtel ne peut donc être lue comme une interdiction systématique des mamans voilées lors des sorties scolaires. C'est d'ailleurs ce qui se pratique aujourd'hui dans les écoles, sans que cela pose de conflit notable. Cela a conduit à une situation apaisée sur le terrain. Elle

doit perdurer.

Pour le SNUipp-FSU, il est hors de question d'exclure de manière systématique les mamans voilées des sorties scolaires. Les pratiques enseignantes montrent qu'il est tout à fait possible à la fois de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles, partenaires indissociables de la réussite de leurs enfants.

Le SNUipp-FSU demande au gouvernement que ce soit cette volonté politique qui guide toute réglementation dans le domaine des sorties scolaires. Il

s'agit de faire confiance aux équipes enseignantes et à leur sens du discernement.

Le SNUipp-FSU est attaché à la laïcité, principe fondamental de notre école. Il entend privilégier le dialogue plutôt que la coercition. Il rappelle que l'école publique a pour mission l'intégration et pas la stigmatisation ni l'exclusion d'une partie de la communauté éducative.

Enfin, il met en garde tous ceux qui seraient tentés de raviver de vaines querelles afin d'instrumentaliser l'école à des fins partisanses.

Enquête carte scolaire

Les opérations de carte scolaire vont normalement avoir lieu les 6 et 13 février. Toutefois, le Ministère a demandé aux académies de repousser ces opérations après les élections municipales. Le SNUipp-FSU a interrogé l'académie et est dans l'attente de sa réponse. Cela dit, il est temps de remplir l'enquête si vous souhaitez une ouverture de classe, ou l'ouverture d'un poste de plus de maîtres que de classes ou de scolarisation des moins de 3 ans, ou si vous craignez une fermeture.

Identification de l'école :

Nom de l'école :	
Numéro RNE de l'école :	075
Arrondissement :	
Tél :	
Email :	

Type d'école :

Type d'école :	Élémentaire	Maternelle	Polyvalente
Education prioritaire	Hors Zep	ZEP	REP

Effectifs en classes ordinaires

Nombre de classes ordinaires dans l'école :	
Effectif prévu pour la rentrée 2014 :	

Effectifs en CLIS

Nombre de CLIS dans l'école :	
Effectifs CLIS à la rentrée 2014 :	

Effectifs en CLIN

Nombre de CLIN dans l'école :	
Effectifs CLIN à la rentrée 2014 :	

Observations :

6èmes rencontres du Gfen

« Pour que la Maternelle fasse école »

Du faire au comprendre : l'activité, tremplin du développement

Samedi 1er février 2014 à 8h45 à la Bourse du travail de Paris

Toutes les informations sont disponibles sur le site du Gfen : www.gfen.asso.fr

Réunion d'information syndicale Chantiers ministériels « métiers » et carte scolaire parisienne

Mardi 21 janvier de 16h à 19h
Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau, 10ème

Le SNUipp-FSU invite les enseignant-es parisien-nes à participer à une réunion d'information syndicale afin de tirer le bilan des maigres avancées obtenues suite à la réunion des différents groupes de travail ministériels sur les chantiers « métiers » et débattre des revendications à porter. Cette réunion aura également pour but d'informer les collègues sur les mesures de carte scolaire à venir et construire ensemble la mobilisation.

Les réunions d'information syndicale sont ouvertes à tous les enseignant-es, syndiqué-es ou non. La participation à ces trois heures de réunion permet de déduire 3h de réunions ou d'animations pédagogiques des 108h.

Journée syndicale contre l'extrême-droite

Mercredi 29 janvier de 9h à 17h30

Cette journée de travail contre l'extrême-droite, ses idées, ses pratiques, est une initiative conjointe organisée par la FSU, la CGT, Solidaires et des organisations de jeunesse : UNEF, FIDL et UNL.

Autour d'ateliers, il s'agit de construire un véritable outil, fidèle à notre histoire et à notre projet syndical dans un cadre unitaire.

Thématiques de la matinée :

- immigration/discriminations/préférence nationale
- luttes des peuples en Europe face à l'extrême-droite
- les droits des femmes : combattre le projet sexiste de l'extrême-droite
- les municipalités sous gestion d'extrême-droite et les territoires

Après-midi :

- synthèse des ateliers du matin
- quatre ateliers sur un seul thème : Comment organiser la contre-offensive syndicale sur le terrain et combattre le pseudo-discours social de l'extrême-droite (programme économique du FN, discours de l'extrême-droite sur l'État, les services publics, les fonctionnaires, l'éducation, la mondialisation, l'Europe) ?

Merci de contacter la section pour obtenir l'autorisation d'absence.

Cette journée sera clôturée par un meeting unitaire à 19h dans les locaux de la CGT (263 rue de Paris, 93 516 Montreuil – M° Pte de Montreuil).

Peu de modifications des règles et barèmes départementaux

Règles et barèmes, Kezako ?

L'ensemble des opérations administratives est régie par des règles et des barèmes qui diffèrent en fonction de l'opération. Chaque enseignant a donc plusieurs barèmes : un pour le mouvement intra, un pour les demandes de congé de formation, un pour les promotions... L'ensemble de ces dispositions est contenu dans un document rectoral adopté tous les ans par le Dasen, après consultation des élu-es du personnel. Le SNUipp-FSU est très attaché aux règles et barèmes départementaux, document indispensable à l'égalité de traitement entre les personnels et la transparence lors des diverses opérations administratives. Les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU bataillent toute l'année, notamment lors des CAPD pour que ces règles soient appliquées.

Le Dasen a indiqué que dans certains cas, les postes à profil étaient le meilleur moyen pour faire coïncider les compétences des personnels et les spécificités des postes. Parce qu'ils sont sources d'inégalités de traitement entre les col-

lègues, le SNUipp-FSU est opposé aux postes à profil.

Avancement et prise en compte de la note d'inspection dans les barèmes

Les représentants du SNUipp-FSU ont rappelé leurs revendications de modification du système d'avancement : déconnection de l'évaluation professionnelle des enseignants de l'avancement et avancement au rythme le plus rapide pour toutes et tous avec l'accès à l'indice terminal 783 (dernier échelon de la hors classe). Ils ont également revendiqué l'abandon de la prise en compte de la note d'inspection dans les divers barèmes en raison des injustices que cela engendre : les études démontrent que la notation varie beaucoup suivant la circonscription, la première note obtenue, la mission exercée, le lieu d'exercice, le genre...

Mouvement intradépartemental

Le SNUipp-FSU a tout d'abord demandé l'abandon des postes à profil lors du mouvement que ce soit sur les postes de

direction, de conseillers pédagogiques... l'arbitraire dictant ces diverses nominations. Le Dasen n'est pas favorable à cette proposition.

Comme l'an passé, le SNUipp-FSU a demandé à ce que l'académie étudie concrètement la possibilité d'effectuer un second mouvement après celui de mai afin de permettre aux enseignants sans poste après le mouvement d'effectuer des vœux précis d'école. Le Dasen s'est dit très réservé sur l'organisation d'un second mouvement. L'an passé, l'administration avait indiqué chiffres à l'appui une infaisabilité technique pour refuser la mise en place de ce dispositif depuis des années. Le Rectorat avait indiqué ne pas disposer de suffisamment de postes libres pour mettre en place un second mouvement permettant d'effectuer des nominations avant les vacances d'été. Le SNUipp-FSU a fait une nouvelle fois la demande d'une communication aux représentants du personnel lors de la prochaine CAPD de l'ensemble des données sur la faisabilité de ce mouvement.

CAPD du 24 janvier

Examen des candidatures pour les départs en stage DEPS (psychologue scolaire)

Les collègues concernés sont invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat pour que les représentants du personnel puissent contrôler les opérations les concernant.

Permutations : validation des barèmes et examen des demandes pour majoration de barème pour cause de handicap

Les collègues sont invités à remplir la fiche de contrôle syndical sur le site du SNUipp-FSU Paris afin que les représentants du personnel puissent vérifier le barème pris en compte par l'administration.

Les collègues demandant une majoration de points pour cause de handicap sont invités à contacter directement le syndicat pour que les représentants du personnel puissent défendre leur dossier.

CAPD du 13 février

Examen des demandes de congé de formation professionnelle

Les collègues concernés sont invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat.

Passage à la Hors classe

Les collègues au 11ème échelon sont invités à remplir la fiche de contrôle syndical en ligne. Le barème retenu est 2 X l'échelon + la note + 1 pt ZEP. A barème égal, c'est l'ancienneté générale des services qui départage les collègues. L'an passé, le dernier promu avait 41,500 pts avec 36,925 pts d'AGS.

Instits : liste d'aptitude professeur des écoles

La circulaire est parue et consultable sur le site du SNUipp-FSU. Les dossiers sont à déposer du 5 au 8 février.

Temps partiels et disponibilité

La circulaire devrait paraître début février pour un dépôt avant la fin du mois de mars.

Départs en CAPA-SH

La circulaire devrait paraître en ce début d'année pour un examen des demandes lors de la CAPD du 27 mars.

Mouvement intra : la circulaire au mois de février.

Les opérations auront lieu a priori en mars pour des résultats fin mai.

Se syndiquer

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416